



MISSIONS DRAC-STAP EXERCEES SOUS L'AUTORITÉ DU PRÉFET DE DEPARTEMENT

III. COMPETENCES DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

III.1	
Références	MH et PATRIMOINE
Circulaire du 28 novembre 2007	- Avis et suivi des dossiers relatifs aux sites et monuments classés au patrimoine mondial

III. COMPETENCES DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

III.2	
Références	URBANISME, ARCHITECTURE et CADRE DE VIE
R121-1 CU	- Porté à connaissance et participation à association des services de l'État pour l'élaboration des SCoT
R121-1 CU	- Porté à connaissance et participation à association des services de l'État pour l'élaboration des PLU
R121-1 CU	- Avis sur document arrêté (SCoT)
R121-1 CU	- Avis sur document arrêté (PLU)
L123-16 CU	- Avis sur le projet de création d'un périmètre de protection modifié autour d'un monument historique (dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage communale)
R111-21 CU	- Avis « simple » en abord de monuments historiques pour des travaux situés hors du champs de visibilité
R111-21 CU	- Avis sur les projets d'urbanisme et d'architecture en dehors des espaces protégés dans les communes dotées ou non dotées d'un document d'urbanisme
circulaire du 19 juin 2006	- avis sur les projets de ZDE et projets d'installation de fermes éoliennes
Décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009	- avis sur les projets photovoltaïques
circulaire du 06 juin 2006	- avis sur les dossiers ANRU et PNRQAD

III. COMPETENCES DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT

III.3

références	SITES et PAYSAGES
L 581-14	- Participation aux groupes de travail pour l'établissement des règlements locaux de publicité. Le SDAP en est rapporteur en CDNPS.